



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet OCPN - OUTILS A MAIN	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60HP-16TOOL/B	Date 2016-02-02
Client Reference No. - N° de référence du client E60HP-16TOOL	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$HP-918-68978
File No. - N° de dossier hp918.E60HP-16TOOL	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Huda Dahir	Buyer Id - Id de l'acheteur hp918
Telephone No. - N° de téléphone (873)469-3330 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 INTRODUCTION
- 1.2 SOMMAIRE
- 1.4 COMPTE RENDU
- 1.4 TERMES-CLÉS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES
- 2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES
- 2.4 LOIS APPLICABLES

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

- 3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE
- 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

- 6.1 OFFRE
- 6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES
- 6.5 MISES À JOUR DES PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ PAR LE FABRICANT
- 6.6 RESPONSABLES
- 6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS
- 6.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES
- 6.9 INSTRUMENT DE COMMANDE
- 6.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES
- 6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 6.12 ATTESTATIONS
- 6.13 LOIS APPLICABLES

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 BESOIN
- 6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.3 DURÉE DU CONTRAT
- 6.4 PAIEMENT
- 6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION
- 6.6 ASSURANCES
- 6.7 CLAUSES DU GUIDE DES CUA
- 6.8 CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »
POURCENTAGE DE RABAIS FERME

ANNEXE « B »
RAPPORTS OBLIGATOIRES USAGE TRIMESTRIEL

ANNEXE « C »
LETTRE D'AUTORISATION FABRICANTS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent ANNEXE « A » Pourcentage de Rabais Ferme, ANNEXE « B » Rapports Obligatoires Usage Trimestriel, ANNEXE « C » Lettre d'Autorisation Fabricants,

1.2 Sommaire

Pour établir les offres à commandes principales et nationales (OCPN) pour la fourniture d'outils à main, y compris ceux des classes de stock fédéral 5110, 5120, 5130, 5133, 5136 et 5140, au besoin, tel que décrit dans l'ANNEXE « A » Pourcentage de Rabais Ferme.

Les utilisateurs sont priés de sélectionner le fabricant satisfaisant à l'exigence et de contacter le titulaire de l'offre à commandes pour ce fabricant.

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères du gouvernement, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III, IV et V de la gestion des finances publiques, LRC 1985, c. F-11.

La période pour faire des commandes subséquentes à l'offre à commandes est du 01 Mai 2016 au 01 Mai 2017, plus une (1) année optionnelle.

Les livraisons seront nécessaires partout au Canada, inclus les revendications territoriales des zones.

Conformément à l'article 1802 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'ACI ne s'applique pas au présent marché.

Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Termes-clés

Prix de Détail Suggéré par le Fabricant (PDSF)

Dans le cadre de la présente offre à commandes (OC), les prix de détail suggérés par le fabricant (PDSF) désignent toute liste de prix commune fournie par les fabricants nommés à l'ANNEXE « A » Pourcentage de Rabais Ferme, qu'elle soit publiée ou non. Il s'agit du prix offert par le fabricant pour vendre de petites quantités directement au client. Pour la présente OC, tous les offrants doivent fournir les PDSF indiqués par le fabricant.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006 (2015-07-03)** Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M1004T	Condition du Matériel	2011-05-16
--------	-----------------------	------------

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier).

Section II : offre financière (1 copie papier).

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation->

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

REMARQUE : La lettre modèle l'autorisation du fabricant, figurent à l'annexe "C" ne doit pas être modifié et doit être rempli dans sa totalité.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement sur PARTIE 6B – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, ARTICLE 6.4.1 – BASE DE PAIEMENT.

REMARQUE : Les offrants n'ont pas à offrir un pourcentage de rabais ferme pour tous les fabricants identifiés à l'annexe "A" - Pourcentage de rabais ferme afin d'être pris en considération.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____
Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit. L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

Critères techniques obligatoires

- 4.1.1.1** Les offrants doivent remplir et soumettre avec leur offre, l'ANNEXE « A » – Pourcentage de Rabais Ferme .
- 4.1.1.2** Les offrants doivent remplir et soumettre avec leur offre, la lettre d'autorisation fabricants conformément à l'ANNEXE « C », qui inclut le nom et les coordonnées actuelles de la personne-ressource du fabricant, pour chaque fabricant sélectionné dans l'ANNEXE « A » – Pourcentage de Rabais Ferme. Les offrants doivent présenter un fac-similé de la lettre original du fabricant.

Il est de la responsabilité des offrants d'obtenir la coopération du fabricant, à accepter, et sélectionner une seul (1) personne-ressource du fabricant pour représenter les produits du fabricant pour cette OCPN. La personne-ressource du fabricant doit être le représentant autorisé détenant plus haut rang disponible.

Le Canada se réserve le droit de vérifier l'exactitude des coordonnées fournies pour la personne-ressource du fabricant, à tout moment pendant la période de l'offre à commandes.
- 4.1.1.3** Les offrants doivent présenter avec leur soumission la liste commune du prix de détail suggéré par les fabricants (PDSF) la plus récente en vigueur à la date de clôture de l'invitation à soumissionner et en dollars canadiens seulement.

4.1.2 Évaluation financière

- 4.1.2.1** Le but de l'évaluation financière est de déterminer le pourcentage de réduction globale, fondée sur les renseignements fournis à l'ANNEXE « A » – Pourcentage de Rabais Ferme.
- 4.1.2.2** Les offrants doivent remplir et soumettre avec leur offre l'ANNEXE « A » – Pourcentage de Rabais Ferme. Seuls les pourcentages de rabais pour les fabricants qui ont été validées en fournissant au responsable de l'offre à commande, une lettre d'autorisation du fabricants, légitimement signé par la personne-ressource du fabricant, seront considérée.
- 4.1.2.3** Calcul du pourcentage de réduction globale. Les offres seront évaluées sur une base de pourcentage de réduction globale pour chaque fabricant, comme suit:
 - a) Le pourcentage de réduction indiqué pour chaque année (année ferme et option), pour chaque fabricant, seront additionnés et divisés par 2, et

- b) Le résultat sera le pourcentage de réduction globale offert pour chaque fabricant.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Pour être jugée recevable, une offre doit répondre à tous les obligations exigentes. Défaut de se conformer aux critères obligatoires rendra votre proposition non recevable.

4.2.2 Pour qu'un fabricant soit sélectionné, un fabricant doit être offert par deux (2) ou plus offrants

4.2.3 L'offrant ayant le meilleur pourcentage de réduction globale offert pour chaque fabricant (4.2.2 ci-dessus), au sein de chaque classe, sera émis un offre à commandes.

4.2.4 Dans le cas de pourcentage de réduction globale offerts identiques pour chaque fabricant, ce qui suit s'applique ;

a) L'offrant avec la plus grande réduction offerte pour l'année ferme sera sélectionné pour ce fabricant, si encore identique ;

b) L'offrant avec la plus grande réduction offerte pour l'année d'option sera sélectionné pour ce fabricant, si encore identique ;

c) Un offre à commandes sera attribué aux deux offrants pour que ce fabricant.

B) Illustration du processus de sélection :

- i) Fabricants sélectionnés (par référence 4.2.2 ci-dessus)

OFFRANT	NIBS	FABRICANT
Alpha	5110	Dalloz
Bravo	5110	Dalloz
Charlie	5110	Dalloz
Delta	5110	Mate
Echo	5110	Mate
Foxtrot	5110	Bran

Les fabricants sélectionnés : fabricant Dalloz sera sélectionné. Mate et Bran ne seront pas sélectionnés.

- ii) L'offrant ayant le meilleur pourcentage de réduction globale offert (Par référence 4.2.3 ci-dessus)

OFFRANT	NIBS	FABRICANT	FERME : PDSF RABAIS	OPTION : PDSF RABAIS	GLOBALE : RABAIS
Alpha	5110	Dalloz	60%	50%	55%
Bravo	5110	Dalloz	60%	45%	52,5%
Charlie	5110	Dalloz	60%	55%	57,5%

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Delta	5110	Daloz	45%	60%	52,5%
-------	------	-------	-----	-----	-------

L'Offrants sélectionnés :

Charlie sera émis un offre à commandes pour le fabricant Daloz du NIBS 5110. Alpha, Bravo et Delta ne seront pas émis un offre à commandes pour le fabricant Daloz du NIBS 5110.

- iii) Dans le cas de pourcentage de réduction globale offert identiques (par référence 2.4 ci-dessus)

OFFRANT	NIBS	FABRICANT	FERME : PDSF RABAIS	OPTION : PDSF RABAIS	GLOBALE : RABAIS
Alpha	5110	Daloz	60%	50%	55%
Charlie	5110	Daloz	50%	60%	55%

L'Offrant sélectionné :

Alpha sera émis un offre à commandes pour fabricant Daloz du NIBS 5110. Charlie ne sera pas émis un offre à commandes pour fabricant Daloz du NIBS 5110.

- iv) Si l'année ferme et l'année d'option sont identique :

OFFRANT	NIBS	FABRICANT	FERME : PDSF RABAIS	OPTION : PDSF RABAIS	GLOBALE : RABAIS
Alpha	5110	Daloz	60%	50%	55%
Charlie	5110	Daloz	60%	50%	55%

L'Offrant sélectionné :

Alpha et Charlie seront tous deux émis un offre à commandes pour fabricant Daloz du NIBS 5110.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.2.3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales

L'offrant doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation

A) L'offrant atteste que l'offrant est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

ou

B) l'offrant atteste que l'offrant satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée de l'offre à commandes, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

L'offrant doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des offrants	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.	

Signature du représentant autorisé de l'offrant

Date

5.2.4 Attestation du statut d'entreprise autochtone

5.2.4.1 Attestation du statut d'entreprise autochtone

1. L'entrepreneur déclare que l'attestation de conformité qu'il a fourni est exacte, complète et conforme aux « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones » décrite à [l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements](#).
2. L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'exactitude de l'attestation fournie au Canada. L'entrepreneur doit obtenir l'autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, avant de disposer des dossiers ou des documents pour une période de six ans commençant à la dernière des dates suivantes: la date du paiement final en vertu du contrat ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en suspens. Au cours de cette période, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour vérification par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur fournira toutes les installations raisonnablement nécessaires à ces vérifications.

3. La présente clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et recours que le Canada pourra par ailleurs avoir en vertu du contrat.

5.2.4.2 Marchés réservés aux entreprises autochtones

1. Ce marché est réservé dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral. Pour de plus amples renseignements concernant les exigences requises des entreprises autochtones conformément au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones, consulter [*l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements.*](#)
2. L'offrant :
 - i. atteste qu'il respecte et continuera de respecter durant toute la durée de l'offre, les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
 - ii. convient que tout sous-traitant engagé par lui aux fins de la présente offre doit respecter les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
 - iii. convient de fournir immédiatement au Canada, sur demande, toute preuve attestant de la conformité de quelque sous-traitant que ce soit avec les exigences décrites à l'annexe mentionnée ci-haut.
3. L'offrant doit cocher la case applicable suivante :
 - i. L'offrant est une entreprise autochtone à propriétaire unique, une bande, une société à responsabilité limitée, une coopérative, une société de personnes ou un organisme sans but lucratif.
OU
 - ii. L'offrant est une coentreprise comprenant deux ou plus de deux entreprises autochtones ou une coentreprise entre une entreprise autochtone et une entreprise non autochtone.
4. L'offrant doit cocher la case applicable suivante:
 - i. L'entreprise autochtone compte moins de six employés à temps plein.
OU
 - ii. L'entreprise autochtone compte six employés ou plus à temps plein.
5. À la demande du Canada, l'offrant doit présenter tout renseignement et toute preuve justifiant la présente attestation. L'offrant doit s'assurer que cette preuve soit disponible pour examen par un représentant du Canada durant les heures normales de travail, lequel représentant du Canada pourra tirer des copies ou des extraits de cette preuve. L'offrant fournira toutes les installations nécessaires à ces vérifications.
6. En déposant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offre pour répondre aux exigences plus haut est exacte et complète.

5.2.4.3 Attestation du statut d'entreprise autochtone

À la demande du responsable de l'offre à commandes, l'offrant doit fournir l'attestation suivante pour chaque propriétaire et employé(e) autochtone:

1. Je suis _____ (*insérer le nom du représentant dûment autorisé de l'entreprise*) de _____ (*insérer le nom de l'entreprise*) et autochtone, au sens de la définition de *l'Annexe 9.4 du Guide des approvisionnements*, intitulée « Exigences relatives au Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones ».
2. Je certifie que l'énoncé précité est vrai et je consens à sa vérification sur demande du Canada.

Nom du propriétaire ou de l'employé(e)

Signature du propriétaire ou de l'employé(e)

Date

5.2.5 Certification ISO 9000

Une (1) copie courante du certificat d'enregistrement **ISO 9000** série de la qualité.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à la présente offre à commandes principale et nationale (OCPN).

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-09-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'ANNEXE « B » –Rapports Obligatoire Usage Trimestriel. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er mai au 31 juillet;
- Deuxième trimestre : du 1er août au 31 octobre;
- Troisième trimestre : du 1er novembre au 31 janvier;
- Quatrième trimestre : du 1er février au 30 avril.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 01 mai 2016 au 01 mai 2017.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire 12 mois, à partir du 02 mai 2017 jusqu'au 30 avril 2018, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Mises à jour au Prix de Détail Suggéré par le Fabricant (PDSF)

Les listes de PDSF ne pourront être mises à jour que sur une base bi-annuelle. Ces mises à jour devront être approuvées par le responsable de l'OC avant de pouvoir entrer en vigueur. Les listes de prix mises à jour ne peuvent être soumises que selon le calendrier suivant:

1ère présentation: 1 octobre

Pour l'année optionnelle (si elle est exercée);

1ère présentation: 1 avril

2ème présentation: 1er Octobre

Les titulaires d'offre à commandes qui utilisent les mises à jours des listes de prix qui ne sont pas approuvées par le responsable de l'offre à commandes, verront le Canada mettre de côté leurs offres à commandes.

La mise en oeuvre de la nouvelle PDSF approuvée sera mis en évidence, à des fins administratif seulement, par une révision de l'offre à commandes

6.6 Responsables

6.6.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Huda Dahir

Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction TPLEP

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : (873) 469-3330

Courriel: huda.dahir@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.6.2 Représentant de l'offrant

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux :

Nom : _____ (doit être rempli par l'offrant)
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison :

Nom : _____ (doit être rempli par l'offrant)
Numéro de téléphone : _____
Numéro de télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6.3 Personne-ressource du fabricant

L'offrant a identifié avec leur offre à l'annexe « C » - Lettre d'autorisation fabricants le nom et les coordonnées actuelles pour chaque personne de contact des fabricant. La personne de contact du fabricant doit être le plus haut gradé représentant autorisé disponible. Le Canada se réserve le droit de vérifier l'exactitude de l'information de contact prévu à la personne-ressource du fabricant.

6.7 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11.

6.8 Procédures pour les commandes

Les offres à commandes multiples seront autorisées. Quand un besoin est identifié, les utilisateurs désignés émettront une commande subséquente à l'offre à commandes offrant les outils à main qui répondent à leurs exigences.

6.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.10 Limite des commandes subséquentes

La limite de la commande subséquente est 40 000 \$ incluant toute les taxes applicables.

Besoins de plus de 40 000 \$ mais de moins de 400 000 \$

Pour les besoins individuels dont la valeur excède 40 000 \$, mais ne dépasse pas 400 000 \$, l'utilisateur désigné doit obtenir l'approbation écrite du responsable de l'offre à commandes avant d'effectuer une commande subséquente. L'utilisateur désigné doit soumettre une copie de la demande de prix de l'offre à commandes, de la demande de commande subséquente et de tous les documents à l'appui au responsable de l'offre à commandes pour examen et approbation écrite. Les demandes de commande subséquente supérieures à la limite de commande subséquente seront examinées au cas par cas et l'approbation du dépassant de la limite de 100 000 \$ n'est pas garantie.

Besoins de plus de 400 000 \$

Si un besoin individuel de plus de 40 000 \$ n'est pas approuvé par le responsable de l'offre à commandes ou dépasse la limite de commande subséquente de 400 000 \$, une demande financée (9200) détaillée doit être soumise à TPSGC pour traitement en tant que besoin distinct conformément aux politiques et procédures normalisées de TPSGC.

Les besoins ne doivent pas être fractionnés de manière à constituer un certain nombre de commandes distinctes à passer aux termes de l'offre à commandes.

6.10.1 Commande minimum

Les commandes subséquentes de l'offre à commandes doivent avoir une valeur minimum de 100,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) 2005 (2015-09-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) 2010A (2015-09-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A » – Pourcentage de Rabais Ferme;
- f) l'Annexe « C » – Lettre d'Autorisation Fabricants;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.12 Attestations

6.12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.3.2 Instructions d'expédition - DDP Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans la commande subséquente à l'offre à commandes

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) à la destination spécifiée dans la commande subséquente à l'offre à commandes pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, défalqué des rabais fermes en pourcentage (Annexe A, Pourcentage de rabais ferme) sur les PDSF soumis avec l'offre, ou comme approuvé par le responsable de l'OC, en dollars canadiens, DDP rendu droits acquittés partout au Canada, selon les Incoterms 2000, droits de douane et taxes d'accise (compris); et taxes applicables en sus, le cas échéant.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ce changement ou ces interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par le responsable de l'OC avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Clauses du Guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

6.4.3 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément aux renseignements prévus à l'article 10 du 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne).

1. Les factures doivent être répartir comme suit:

(a) L'original et deux (2) copies au destinataire ou selon les instructions fournies sur chaque commande subséquente à une offre à commandes.

6.6 Assurances

G1005C	Assurances	2008-05-12
--------	------------	------------

6.7 Clauses du Guide des CCUA

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30

6.8 Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité pour les achats, réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

ANNEXE « A » – POURCENTAGE DE RABAIS FERME

Les offrants doivent fournir leurs rabais, en pourcentage, en remplissant la présente annexe et insérer un pourcentage de réduction pour les fabricants qu'ils veulent représenter. Les offrants ne sont pas tenus d'offrir un Pourcentage de rabais ferme. Pour tous les fabricant identifiés dans la présente annexe.

Il est de la responsabilité de tous les soumissionnaires de s'assurer qu'ils fournissent la liste de prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) effective à la date de clôture des soumissions. Des copies sur CD de la (PDSF) seront acceptées.

Tous les offrants doivent fonder leurs pourcentages de rabais à partir de la même liste de prix de détail suggéré du fabricant (PDSF), liste prévue directement par les fabricants, énumérés ci-dessous et effective à la date de clôture des soumissions.

Les pourcentages de rabais offerts par chaque porteur de l'offre à commandes seront irrévocables pendant toute la durée de l'offre à commandes. Les mises à jour des prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) ne seront acceptées qu'une fois au cours de la période de l'offre à commandes (octobre 01) et de deux fois pour la période d'option (avril 30 et octobre 01), si elle est exercée, et doit être approuvée par le responsable de l'offre à commandes avant la mise en oeuvre.

Les titulaires d'offres à commandes qui utiliseront des listes de prix mises à jour, qui ne sont pas approuvés par le responsable de l'offre à commandes, verront Canada mettre de côté leur offre à commandes.

Un offrants qui ne parviennes pas à fournir des prix de détail suggéré du fabricant (PDSF) effective à la date de clôture des soumissions, sera jugée non conforme, retiré du processus et ne sera pas pris en considération pour ce fabricant spécifique.

5110 : Outils à main, tranchant, sans moteur

Inclut (mais non limité à); Ciseaux; limes; coupes tuyaux; râpes; scies et lames à main; plaques à vis; haches et poignées; hachettes; machettes; couteaux (de coupe, de cloisons, de poche, outil multifonctions, utilitaire); pince coupante, ciseaux, grattoirs, cisailles.

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Ames True Temper		
A. Richard Co.		
Armstrong Tools		
Aurora Tool		
Black & Decker		
Channelock		
Cooper Tools		
Cornwall Tools		
Crescent		
Fuller Tools		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Garant		
Geawrench		
Gerber Gear		
Gray Tools		
KD Tools		
Klein		
MAC Tools		
Matco Tools		
Milwaukee		
Nicholson		
Olfa		
Ridgid		
Snap-on Tools		
Stanley/Proto		
Wera Tools		
Westward		

5120 : Outils à main, non tranchants, sans moteur

Inclut (mais non limité à); Marteaux (charpentier, machiniste, marteau-pilon); pioche; Poignées (tous les outils à main);pincés (à l'exception des pincés pour couper uniquement); tournevis; ensembles de cintreuse; brosses; poinçons; pincés; étaux; clés hexagonale; allumeurs et les pierres à briquets; cliquet à douilles, douilles (SAE et métrique); clés (SAE et métriques); pelles; râteaux, fourches et sarcloir de construction, vérins, y compris les crics d'entrepreneurs; barres de démolition, pied-de-biche; chalumeaux.

Exclut Outils de mesure; râteaux, fourches, et sarcloir de jardinage ainsi que tout autres outils de jardin.

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Ames True Temper		
Armstrong Tools		
Aurora Tool		
Bessey Tools		
Black & Decker		
Bondhus		
Channellock		

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HP-16TOOL/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hp918
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Cooper Tools		
Cornwall Tools		
Crescent		
Fuller Tools		
Garant		
Geawrench		
Gerber Gear		
Gray Tools		
Irwin		
KD Tools		
Klein		
MAC Tools		
Matco Tools		
Milwaukee		
Nicholson		
Ridgid		
Snap-on Tools		
Stanley/Proto		
Wera Tools		
Westward		
Worthington		

5130 : Outils à main, à moteur

Inclut (mais non limité à); Perceuses et trousse de forage; meuleuses; marteaux perforateur de démolition; raboteuses portative; impacts électriques; riveteuses; scies et sableuses électriques portatives, outils pneumatiques; roues abrasives, cônes et autres pièces jointes abrasifs pour n'être utilisées qu'avec les outils à main, à moteur.

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Black & Decker		
Blackstone		
Bosch		
Chicago Pneumatic		

Solicitation No. - N° de l'invitation
 E60HP-16TOOL/B
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
 hp918
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DeVilbis		
Dewalt		
Delta Machinery		
Dremel		
Flexovit		
General International		
Greenfield		
Hilti		
Hitachi		
Ingersol Rand		
Makita		
Matco Tools		
Metabo		
Milwaukee		
Porter Cable		
Skil		
Snap-on Tools		
Stanley/Proto		
Tyrolit		
Weiler		
Westward		

5133 : Tamponnoirs, mèches, forets, fraises à chanfreiner et fraises à lamer

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Black & Decker		
Bosch		
Clarkson Osborn		
Dormer Tool		
Greenfield		
Kennametal		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

LS Starrett		
Milwaukee		
Morse		
OSG Taps and Dies		
Sandvik		
Snap-on Tools		
Union Butterfield		

5136 : Tarauds, matrices et mandrins

Exclut : les matrices de poinçonnage, estampillage et de marquage.

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Armstrong Tools		
Black & Decker		
Bosch		
Clarkson Osborn		
Dewalt		
Dormer		
Gearwrench		
Greenfield		
Kennametal		
LS Starrett		
Morse		
OSG Taps and Dies		
Sandvik		
Snap-on Tools		
Union Butterfield		
Widia		
Wera Tools		

5140 : Boîtes et troussees à outils et à quincaillerie

Inclut : Coffres à outils (mobile); sacs à outils; ceinture a outils

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

FABRICANT	PÉRIODE FERME: (Insérer le % de rabais en dessous)	PÉRIODE D'OPTION: (Insérer le % de rabais en dessous)
Armstrong Tool		
Aurora Tool		
Dewalt		
Ergodyne		
Gearwrench		
Gray Tools		
Irwin		
Kennedy (Cornwell)		
Klein		
Knaack		
Kuny's		
MAC Tools		
Matco Tools		
Rock River		
Rousseau Metal		
Snap-on Tools		
SPG International		
Stanley/Proto		
Waterloo		
Westward		

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60HP-16TOOL/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60HP-16TOOL

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
hp918E60HP-16TOOL

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp918
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » – LETTRE D'AUTORISATION FABRICANTS

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place du Portage Phase III,
11, rue Laurier, 7A2
Gatineau, Québec
K1A 1C9
Attention: Huda Dahir

Cette lettre certifie que les offrants (Nom de l'entreprise) est un revendeur autorisé des produits du fabricant (Nom du fabricant) et est approuvé à fournir nos outils à main au gouvernement du Canada par le biais de l'offre à commandes E60HP-14TOOL/B.

(Nom du fabricant) garantit qu'il a dirigé ses produits a etre organisée identique aux sous-catégories pour tous les offrants autorisés pour les mêmes lignes de produits.

(Nom du fabricant) a convenu d'utiliser "PDSF" comme point de base des prix comme indiqué sur la liste fournie de prix commun PDSF et garantit que tous les soumissionnaires fourniront l'identiques PDSF commun pour leurs gammes de produits.

Personne-ressource du fabricant:
Fabricant: _____
Personne-ressource: _____
Titre : _____
N ° de téléphone: _____
No de télécopieur: _____
Adresse e-mail: _____

Cordialement,

[Signature]

Nom du plus haut : _____
Représentant autorisé : _____
Titre : _____
Nom du Fabricants : _____
Numéro de telephone : _____
Courriel : _____